

ADENOS

**Association de Défense de l'Environnement
du Nord-Ouest Sézannais**

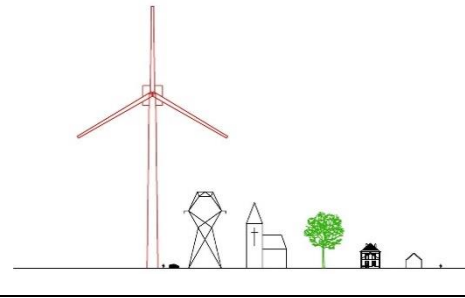
19 Grande Rue

51120 LES ESSARTS LES SEZANNE

Mail : adenos.asso@gmail.com

Site Web : www.adenos51120-asso.org

Twitter : twitter.com/adenos_51120



Membre du collectif



PARC EOLIEN DE LA GRANDE PLAINE

ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur Jean-Pierre GADON, Commissaire enquêteur,

C'est au titre de Président de l'Association ADENOS que je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la contribution que je vous adresse, Inquiet voire révolté que nous sommes, de constater la dégradation de l'environnement par le nombre plus qu'inquiétant des projets éoliens qui s'annoncent, qu'ils soient déposés en Préfecture, en cours d'étude ou plus simplement en prospect. Car nous les découvrons jour après jour toujours plus nombreux.

Le département de la Marne, de la voix de son Président, et plus particulièrement notre secteur du Sud-Ouest Marnais est déjà très largement impacté, qui serait 10 fois plus « servi » que la moyenne nationale. Et nous serions totalement « submergés » au point d'atteindre l'irréparable, si le PPE actuel venait encore à charger notre Sud-Ouest Marnais sans qu'il y ait une réelle répartition sur tout le territoire français (il y a moins de 10 machines en Alsace).

Aussi, je vous remercie de bien vouloir porter la plus grande attention à cette contribution qui est le reflet de cette inquiétude et de la colère qui montent, oui qui monte réellement, avec la prise de conscience de cette folie, qui se généralise et gagne toutes les régions de l'hexagone.

Préambule :

« Non car si on demande à tout le monde, on ne fera jamais rien ! ».

Telle est la réponse que j'ai reçue en réunion de Conseil Municipal alors que je suggérais à notre maire d'organiser une réunion publique. Cela me paraissait tellement « naturel et indispensable »,

pour un sujet aussi important et structurant qu'un projet de parc éolien. Et de 14 éoliennes de surcroit

Belle manifestation de démocratie au sein même d'un conseil municipal sensé être la représentation de l'ensemble des habitants. Réponse spontanée, mais d'autant plus choquante que lors des élections précédentes (lesquelles m'avaient vu intégrer le conseil), aucune réunion n'avait été organisée, laissant manifestement dans une ignorance totale, mais voulue, l'ensemble de la population, quant au programme éolien déjà décidé par l'équipe postulante

Madame le Maire et le conseil, je l'ai compris plus tard, n'avait aucune intention de dévoiler un projet aussi impactant pour notre commune. Silence, il n'y a rien à entendre ! J'ai compris ce jour-là la réelle façon de mener les citoyens ! Je n'ai pas oublié. Pour preuve, il en fut de même quelques années plus tard, pour l'implantation d'une usine de méthanisation en cours de construction aujourd'hui.

Le Parc DE LA GRANDE PLAINE – PLEURS - LINTHELLES

LA NECESSITE DE COMMUNIQUER : Un manquement manifeste.

Ces exemples vécus, font apparaître de façon très nette, et à l'évidence volontaire, la manière d'éviter l'information des habitants pour les projets importants qui concernent, de loin ou de près, le milieu agricole.

De telles situations sont encore vécues aujourd'hui, l'omerta étant la règle première dans les villages. Silence total. Secret bien gardé le plus longtemps possible. Ne dévoiler le projet qu'au tout dernier moment.

Le cas du projet éolien de Pleurs et Linthelles, qui nous intéresse plus particulièrement ici, est à ce titre lui-même révélateur. Car c'est bien l'ouverture de l'enquête publique qui a surpris les habitants. Ils se sont spontanément rassemblés pour réagir et lutter contre ce projet.

L'association **SAPE** -(**Stop Au Projet Eolien et/ou Savoir Apprendre Partager Ecouter**) - a été aussitôt créée, et a pris l'initiative d'une réunion publique qui s'est tenue le dimanche 13 février, réunissant plus de 50 personnes.

Une telle précipitation n'aurait en aucun cas eu lieu si l'information avait réellement circulé. Un minimum d'information, bien menée et loyale autour de ce projet, aurait surtout permis aux opposants ou réticents, ainsi qu'aux partisans du projet, de s'organiser afin d'étudier dans le détail le dossier.

Tel ne fut pas le cas ; la commune a savamment négligé son rôle d'information.

ET quand, lors de la réunion publique, je me suis permis de réprimander ce manque de communication, monsieur le Maire a répondu qu'il y avait eu quelques 3 ou 4 réunions spécifiques.

Quand on réalise que 2013 fut le début des études d'ABOWind pour ce parc et qu'un tract a été distribué en 2018, il n'est pas surprenant que les annonces officielles règlementaires aient été les seules à avertir les habitants de l'enquête publique, annonces que l'on sait objectivement insuffisantes pour avertir la population.

Donc, selon Mr. Le maire, 1 tract et 3 ou 4 réunions suffiraient pour informer tout le secteur de Pleurs, Gaye, Linthelles et les communes limitrophes pour un parc de 9 éoliennes de 180 m de

hauteur ? et Monsieur le Maire de préciser que des permanences ont lieu régulièrement en mairie !

A l'évidence, si les Maires concernés et ABOwind avaient ressenti une part d'acceptabilité pour un tel projet, on peut affirmer, sans se tromper, que d'autres réunions auraient été annoncées avec tambours et trompettes pour informer le public.

C'est dire l'insuffisance flagrante de communication qui caractérise le projet du parc de LA GRANDE PLAINE.

Les communes, de même qu'ABOwind, n'ont fait aucun effort d'information à l'attention de ses habitants.

Ce manque d'information a été relayé par plusieurs personnes lors de cette « première véritable réunion publique », organisée dans le cadre du parc de LA GRANDE PLAINE.

AU STADE DE L'ENQUETE PUBLIQUE.

Temps d'étude trop court : Le dossier mis à disposition des habitants des villages concernés et des communes limitrophes est sensé apporter toutes informations utiles pour que chacun puisse se forger une opinion sur le projet, en déterminer les éléments positifs et / ou défavorables.

Force est de constater que, pour le citoyen, le délai de 1 mois est manifestement insuffisant pour consulter et analyser 1500 pages de textes et explications plutôt ardues. Un délai plus long est nécessaire et plus raisonnable.

L'information, par la lecture et la compréhension du dossier, ne peut donc pas être sérieusement assurée dans les conditions constatées et imposées.

Mais, c'est par les cartes que le lecteur pourrait prendre conscience des conséquences du projet du fait de son implantation et en estimer l'impact visuel. Encore faut-il que lesdites cartes soient complétées en indiquant notamment la totalité des parcs et éoliennes, y compris toutes celles en devenir.

Comment le citoyen pourrait-il avoir une idée réelle de l'avenir de son environnement et de se prononcer sur l'impact d'un projet, sans avoir connaissance de l'ensemble des projets que les promoteurs entendent installer sur le même secteur voire au-delà.

Il est fort troublant que nous ayons pu relever 82 éoliennes manquantes sur les plans du dossier officiel de même que sur celui, identique, mis à disposition du commissaire enquêteur ! Il y manque donc les 30 % d'éoliennes « fantôme ». Le plan complété à été remis au commissaire enquêteur.

Dans ce dossier, les habitations n'ont, en fait, ni le temps nécessaire ni les cartes suffisamment renseignées. Le citoyen, en l'occurrence, ne peut qu'être trompé dans sa démarche citoyenne ! Comment une telle dissimulation est-elle possible ?

Ce fut encore plus flagrant dans le cas des toutes récentes enquêtes publiques ouvertes simultanément pour les parcs de Fère Champenoise et Bannes, donc non loin du cas de Pleurs.

On a, là-aussi, pu constater que le projet tout proche, « Les bretons » de 21 éoliennes, avait disparu des plans mis à disposition du public et des commissaires enquêteurs, uniquement et précisément pendant la durée de ces 2 enquêtes. Bizarre, dites-vous ? ...Bizarre !

Oubli malheureux ou désinformation manifeste ?

De telles situations auraient dû, en l'occurrence, conduire à l'annulation des enquêtes publiques, et à en organiser de nouvelles.

-L'étude de ce projet est particulièrement intéressante tant il dépeint l'état d'esprit des promoteurs, bien plus intéressés qu'ils sont par le flux d'argent que l'éolien va faire couler dans leur escarcelle que par les nombreux impacts négatifs, voire dévastateurs, sur l'environnement sous tous les aspects.

- Voilà un projet qu'ABOWind voudrait implanter en plein couloir principal de migration de l'avifaune identifié par le schéma régional éolien (SRE) de Champagne Ardenne, couloir qui accueille de nombreuses espèces patrimoniales, selon les termes même de la MRAe.
- De plus l'implantation du parc serait imposée à 5,4 km des coteaux de Champagne de la Cuesta d'île de France, vignoble classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Implantation qui s'inscrit au sein même du « secteur d'exclusion », c'est-à-dire dans une zone où les éoliennes ne doivent pas se situer. Pour rappel, ces éoliennes de 180 mètres de hauteur totale verraient leur nacelles (une masse énorme de près de 100 tonnes) à hauteur des regards des habitants, touristes ou visiteurs flânant dans le haut des galippes pour admirer le spectacle des coteaux de vignes et « l'horizon supposé dégagé » !

Le parc de la Grande Plaine serait un sérieux obstacle dans la perspective vers l'horizon. La co-visibilité entre ALLEMANT et son église classée / les COTEAUX CLASSES UNESCO / le parc de LA GRANDE PLAINE est une évidence. Elle n'est pas contestable.

Visiblement, ABOWind ne manque pas de culot pour se permettre de revendiquer une telle implantation. Avec les mêmes méthodes que d'autres promoteurs, ABOWind « essaie » un tel choix dans l'espoir d'une dérogation qui constituerait un précédent, ouvrant alors la libre conquête des espaces protégés par l'UNESCO.

Quel drame, sur le secteur du vignoble du Sézannais et sur toute son économie, serait le renoncement de l'UNESCO à la reconnaissance et la protection de tout ce secteur remarquable.

Sans que ABOWind, et tous les autres promoteurs- n'en soient nullement affectés ni au plan économique et encore moins quant aux possibilités de leur expansion sur un secteur devenu, dans une telle hypothèse, totalement libre de toute contrainte.

-MAIS POURQUOI DONC ADMETTRE UN PARC EOLIEN PRES DE CHEZ SOI.

-Madame Barbara POMPILI, ministre de la transition écologique, nous donne **SA** réponse par son discours du 26 mai 2021.

« Installez une éolienne, vous protégerez la planète, c'est aussi simple que cela ».

Simple à prononcer mais parfaitement faux !

Car tout le monde scientifique et même l'ADEME (organisme à la solde de l'Etat), reconnaît aujourd'hui que les éoliennes produisent, sur toute leur durée de vie, un kwh (kilo watt heure) 2 à 3 fois plus carboné que le kwh nucléaire, notamment en tenant compte de la trace carbone des machines d'une part, mais également et surtout de la nécessité de faire appel aux centrales gaz, fuel voire au charbon, pour palier les périodes sans vent.

L'éolien n'apporte rien, elle n'est nullement bénéfique pour la planète, pas plus que pour le climat. Il n'y a plus aucun doute sur cette question.

C'est pourtant la rengaine qui a été assénée au peuple à longueur de journée pendant plus de 30 ans.

Tant pis, Madame PONPILI, il vous revient maintenant de trouver d'autres arguments. !

A ce titre il est important de noter le rapport de la commission d'enquête parlementaire, présidée par Monsieur Julien AUBERT sur « l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale » ce texte est édifiant.

La rapporteur Madame Marjolaine MEYNIER MILLEFERT, de conclure le rapport en ces termes : « lorsque les citoyens réaliseront que l'éolien n'apporte rien de positif sur le climat, ils nous diront : vous nous avez menti ».

Ce rapport a mis un certain temps pour être promulgué. Surprenant, vous ne trouvez pas ?

DANS L'ETUDE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE,

le dossier présenté à l'enquête publique a été étudié de façon trop succincte selon les termes mêmes de la MRAe. Pas étonnant compte tenu de son implantation éhontée déjà évoquée plus haut, et impossible à justifier :

Implantation dans les couloirs de migration et à proximité de zones humides qui prolongent les marais de Saint-Gond, dont partie classée Natura 2000, marais remarquables par son sol spécifique et reconnu au niveau européen pour ses espèces remarquables.

C'est à ce titre qu'un dossier de candidature est en cours pour un classement en 12ème parc naturel français de zones humides, avec pour but le rapprochement avec le marais d'Anglure notamment, à distance d'un vol d'oiseau.

C'est donc un réel projet écologique de grande ampleur qui prouve l'attachement à la nature, la faune, la flore, les paysages et sans oublier (ce qui est rare en la matière), le bonheur des riverains et visiteurs, le bonheur de l'Etre Humain, soit en un mot le respect de Dame Nature.

Les éoliennes n'auraient évidemment aucune place dans un tel projet de parc naturel local, lequel reconstituerait, à terme, les espaces de repos, de calme et nutritionnels pour les espèces en migration, espaces détruits par ailleurs par les quantités énormes d'éoliennes implantées partout et de façons anarchiques.

Comment ABOwind pourrait-il justifier un tel lieu d'implantation sans chercher à minimiser les impacts et à surévaluer les effets des mesures proposées pour les rendre acceptable comme le note la MRAe.

Pourquoi donc promouvoir l'éolien dans un tel site quand on sait déjà que les éoliennes n'apportent rien pour la planète et le climat ?

A vrai dire, on n'en attendrait pas plus d'un promoteur qui depuis 10 années s'acharne à vouloir placer ses éoliennes, véritables machines à sous avec contrat avantageux sur 15 ou 20 années ! Il est évident que les pauvres oiseaux en migration en recherche d'espaces pour repos, ou sédentaires ne seraient « respectés » qu'à minima face à l'argent qui leur est généreusement proposé.

En effet, il est intéressant de noter que la production de ce parc est estimée par le promoteur à 103 GWh/an, soit 103.000 MWh (méga Wh). Chaque MWh étant payé à quelques 80,00 € unitaire (env.), alors que le coût du MWh nucléaire est d'environ 40,00 €, le « bénéfice du promoteur » sera donc de $103.000 \times (80-40) = 4.120.000$ € par année soit 457.000,00 € par année pour chaque éolienne !

Ce chiffre est à rapporter en écho à la somme, bien maigre, que la commune peut attendre de chaque éolienne implantée

Même en ordre de grandeur, ces chiffres interpellent et justifient que, malheureusement, certains aient la tentation d'être financier plutôt que défenseur de la nature et de l'avifaune !!

N'est-il pas consternant que, lors de la réunion publique initiée par l'association SAPE, le représentant du promoteur ABOwind ait essayé de nous faire croire que le parc de La Grande Plaine pourrait être accompagné d'espaces ludiques qui complèteraient l'attrait de ce parc éolien ? On croit rêver ! tous les arguments les plus stupides sont-ils utiles ?

QUELLES RAISONS PEUVENT INCITER UN MAIRE A VOULOIR **SON** PARC EOLIEN ?

-Pour mon budget, c'est aussi simple que cela, pourrait-il dire.

C'est la réponse des maires les plus sincères. Mais réponse bien décevante quand on se souvient des fondements prétendus écologiques et tournés contre les dérives climatiques auxquels on a voulu nous faire adhérer. C'est en fait un montage machiavélique que le gouvernement a voulu imposer à tous les niveaux du millefeuille administratif de notre pays

Tous les échelons peuvent profiter...Tous les échelons profitent :

Le propriétaire de la parcelle d'implantation, trop souvent endormi par un promoteur rôdé à la négociation. Propriétaire qui réalise, mais trop tard, que la signature portée au contrat le contraint sans un quelconque retour possible. Lui qui veut ignorer le « cadeau » qu'il laissera à ses enfants et petits-enfants.

Le fermier qui partage et supporte les mêmes conditions et surtout contraintes.

La commune dont le maire ne dispose que d'une « trop » petite partie de la part de la communauté de communes. Que de mauvaises surprises ce fut au début alors que le partage restait au bon vouloir de la communauté de communes. Le même maire qui sera déçu de constater que, ayant des rentrés d'argent par les éoliennes, verra la dotation d'Etat réduite.

La communauté de communes, la plus avantagée sans doute, dont le président peut se lancer dans des investissements pas toujours indispensables.

Le cas du bulletin de 2 années passées de la CCSSOM donne les chiffres suivants, alors que (déjà) 56 éoliennes étaient en exploitation sur son territoire :

Apport financier du fait des éoliennes :	700.000€
Nombre d'habitants	22.000
Soit reçu par habitant :	32 € par année.

Question : Ces 32€ par habitant valent-ils la peine de saccager les paysages, nuire à la faune et la flore, nuire à la santé des humains, avoir une électricité plus chère et moins stable et produire plus de CO2 ??

Le département reçoit également sa part.

Et la région, également, bien sûr.

L'Etat, enfin, reçoit notamment l'incidence des TVA.

C'est manifestement un montage basé sur la tentation de l'argent facile. Une tentation qu'utilise les promoteurs lorsqu'ils expliquent aux maires récalcitrants ou simplement en réflexion « si vous ne dites pas oui à notre projet, nous le mettrons sur la commune voisine ; vous aurez les éoliennes sans en collecter le bénéfice ! Trop souvent le maire faible accepte.

Mais c'est bien sûr le citoyen qui rémunère toute la chaîne des bénéficiaires par le surcoût et les taxes de la facture d'électricité, les taxes sur les carburants, etc... Ce montage est en définitive une collecte d'un impôt qui ne dit pas son nom.

Le terme de montage machiavélique en est d'autant plus justifié.

« Lorsque les citoyens réaliseront.....ils nous diront, vous nous avez menti ». Conclusion du Rapport AUBERT qui revient telle un leitmotiv....

TENTER UNE CONCLUSION

Je ne peux m'empêcher de rapprocher la réflexion que l'on vient de mener sur la « réelle inutilité », incontestable maintenant d'une part, avec l'actualité oh combien inquiétante qui nous porte, naturellement ou par réflexe, vers les questions d'énergie et de dépendance d'autre part

.

Car on réalise aujourd'hui que ces 2 mots peuvent faire basculer du jour au lendemain les équilibres et les certitudes de notre existence.

Les dirigeants français, depuis quelques décades, et sous l'influence des soit disants politico-écologistes, se sont entêtés à vouloir suivre le modèle allemand que d'aucuns considéraient comme vertueux et d'autre comme utopique. Toutes les solutions étaient bonnes pour atteindre cet objectif : Modifications des réglementations et textes de lois, manipulations des procédures d'accès en justice...etc étaient décidées dans le seul but de favoriser cette course à imiter l'Allemagne : On ne parlait que des énergies renouvelables et prétendions atteindre 100 % de ces énergies. Exit le nucléaire.

Mais aujourd'hui que la paix est rompue, chacun fait les comptes des échanges commerciaux des uns et des autres, que l'on connaissait bien sûr mais dont on ne se souciait guère. Du jour au lendemain les dépendances entre états, les influences réciproques, les engagements nous reviennent en boumrangs. C'est la panique.

Finalement, heureusement que la France accuse un retard dans son planning éolien, heureusement qu'on reconnaît l'éolien aujourd'hui comme insuffisant et, en tout cas, inutile pour le climat.

Mais nos dirigeants auront mis trop de temps à réaliser que le chemin engagé n'est pas le bon. Le Général DE GAULLE, visionnaire et les pieds bien sur terre, a voulu donner à la FRANCE une certaine indépendance énergétique. Nous devons à son choix près de 50 années où l'électricité n'a jamais fait défaut, une électricité la meilleure d'Europe et que tout le monde nous enviait.

Puisse cette période de risques, vécue dans l'inquiétude, à tout le moins ouvrir les yeux de nos édiles, pour revenir à une source d'énergie principalement pilotable et puissante, en stoppant définitivement les investissements éoliens :

- Notre dépendance à l'Allemagne (60 %) pour l'éolien non pilotable sera terminée, de même que celle des autres pays (20 %).
- Notre dépendance au gaz russe sera nettement diminuée de la sorte.
- Les économies faites sur le poste éolien supprimé (quelques 200 milliards d'€) seront mieux utilisées dans la recherche et en partie vers le nucléaire pour des solutions de réutilisation des stocks de « déchets », qui laissent espérer alors une autonomie énergétique de long terme.

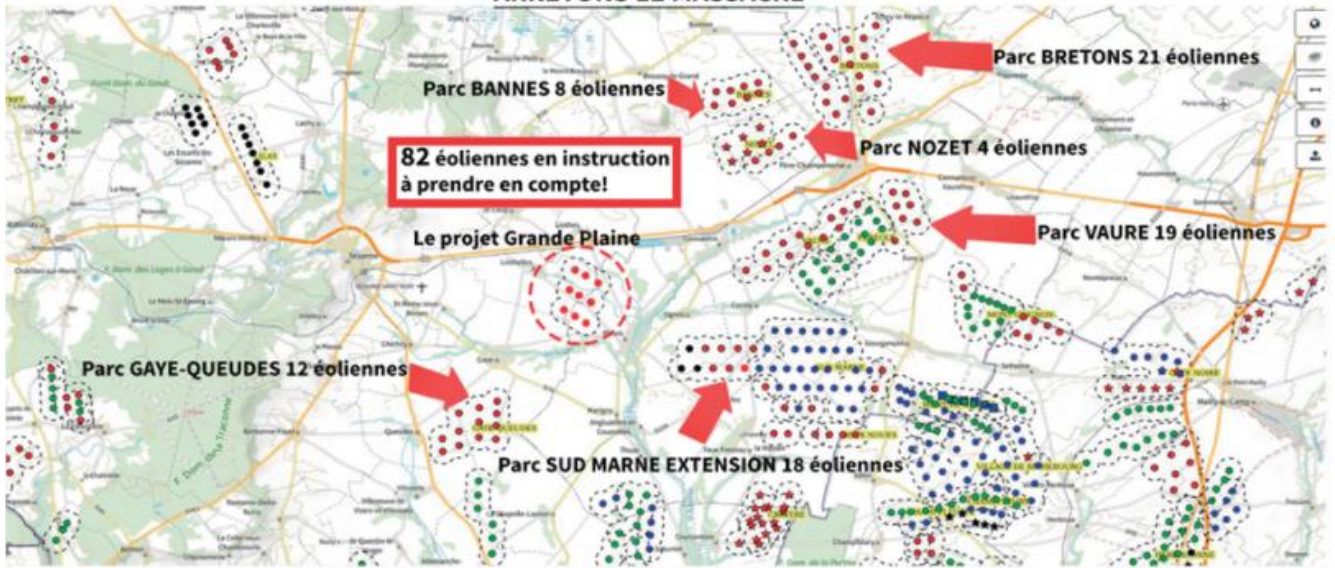
L'on réalise bien les difficultés que risque de rencontrer l'Allemagne du fait de son choix de supprimer le nucléaire (10 % encore en production seulement). C'est une dépendance majeure de la Russie notamment pour le gaz, le pétrole, et même le charbon, sur le plan de la seule énergie.

Peut-être l'Europe nous a-t-elle fait perdre de vue les premiers principes énoncés dans les cours d'économie de l'entreprise : « ne jamais avoir une dépendance vis-à-vis d'un client qui représenterait une part trop importante de notre chiffre d'affaires ».

Marc SCHNELL Président de l'association ADENOS

ADENOS est membre du collectif ECEP 51

**La saturation du Sud Ouest Marnais est une réalité.
Habitants de Pleurs, Linthelles et Linthes,
ARRÊTONS LE MASSACRE**



- Eolienne ICPE
- 2 : DDAU/DDAMV en instruction
- 3NP : Eolienne repoussée en instruction
- 3 : ICPE autorisée
- 3NP : Eolienne repoussée autorisée
- 4 : ICPE refusée (refus exprès)
- 5 : Eolienne construite/en service
- 5NP : Eolienne repoussée construite/en service
- 6 : Eolienne démontée
- 7 : Projet déclaré sans suite
- 8 : Dossier ICPE rejeté

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



La Marne championne

Département	Total	En service	Autorisées	Instruites
Marne 51	264	488	176	284
Aube 10	809	371	69	159
Ardennes 08	446	243	122	81
Meuse 55	279	248	31	50
Haute Marne 52	253	200	53	154
Meuse 57	159	138	21	54
Voies 88	61	35	20	11
Meurthe et Moselle 54	60	58	2	16
Bas Rhin 67	13	13	0	0
Haut Rhin 68	0	0	0	0
Région GrandEst	2849	1759	505	878

